

Qui peut faire la demande ?

Si vous êtes les titulaires du livret de famille, vous pouvez demander un duplicata de celui-ci en cas de séparation, divorce, vol, perte, modification d'état civil En cas de décès des 2 titulaires, les enfants ne peuvent pas obtenir la délivrance d'un second livret. Le tuteur d'un enfant mineur peut, éventuellement, obtenir un second livret avec l'accord du procureur de la République.

Où faire la demande ?

La demande de duplicata du livret de famille se fait à la mairie du domicile.

Joindre une copie de la pièce d'identité du demandeur (recto-verso).

VILLE D'ERMONT
SERVICE ÉTAT CIVIL – 100 RUE LOUIS SAVOIE – 95 120 ERMONT

Tél : 09.70.80.93.47

Horaires d'ouverture :

Lundi au mercredi : 8h45-12h / 13h30-17h45

Jeudi : 8h45-12h

Vendredi : 8h45-12h / 13h30-16h45

Samedi : 8h45-12h



Demande de Livret de famille ou d'un duplicata

Arrêté du 26 juillet 2002 portant modification de l'arrêté du 16 mai 1974 modifié fixant les modèles de livret de famille. Décret n°74-449 du 15 mai 1974 relatif au livret de famille et à l'information des futurs époux sur le droit de la famille, modifié par Décret n°2002-1556 du 23 décembre 2002, modifié par Décret n°2006-640 du 1 juin 2006, modifié par Décret n°2008-798 du 20 août 2008, modifié par Décret n°2013-429 du 24 mai 2013, modifié par Décret n°2017-450 du 29 mars 2017.

NOM DU DEMANDEUR : _____

TÉLÉPHONE : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

LE DEMANDEUR :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Sollicite l'établissement d'un livret de famille :

- Premier livret de famille Livret d'époux
 Livret de parents naturels Duplicata

Motif de la demande :

- Naissance d'un enfant Perte, vol, destruction du premier livret
 Époux dépourvu de livret (divorce/séparation)
 Adoption Erreur matérielle
 Modification d'Etat civil

Mentionner :

- La mention de divorce
 La mention de décès
 Autre mention

Certifie que les renseignements d'état civil indiqués ci-dessus et sur la page suivante sont exacts et complets.

À..... Le

Signature du demandeur

Époux(se)/Père-Mère

Époux(se)/Père-Mère

NB : L'usage d'un livret de famille inexact et incomplet engage la responsabilité des titulaires qui sont passibles de poursuites pénales.

MARIAGE le :	À :
ÉTAT CIVIL DE L'ÉPOUX(SE)/ PÈRE-MÈRE	ÉTAT CIVIL DE L'ÉPOUX(SE)/ PÈRE-MÈRE
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	Nationalité :
Décédé le :	Décédé le :
À :	À :
1 ^{ER} ENFANT	2 ^{ÈME} ENFANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Décédé le :	Décédé le :
À :	À :
3 ^{ÈME} ENFANT	4 ^{ÈME} ENFANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Décédé le :	Décédé le :
À :	À :
5 ^{ÈME} ENFANT	6 ^{ÈME} ENFANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Décédé le :	Décédé le :
À :	À :